

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

23/05/2024

Date de l'affichage

23/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Sylvain CLÉRIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD & Joëlle VACHER.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Davy BRUN par Pierre-Yves NICOT, Marcel FONTELLIO par Nadia MEDJANI, Charlie GABILLON par Jean-Sébastien SGARD, Sylvie PROCHILLO par Frédéric ROCHER,

Absent(s) excusé(s)

Absent(s) non excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET & Aurélie POLESE

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 4 représentés, 0 absent excusé et 3 absents non excusés à la séance.

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le **03 JUIN 2024**

ID : 077-247700701-20240530-2024_57_03-DE

2024/57-03 – OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES 4 VALLEES DE LA BRIE (SM4VB)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/6 du 31 janvier 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie,

Vu la délibération n° 2020/44-14 du 9 juillet 2020 portant désignation des délégués au Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie (SM4VB)

Considérant que le comité syndical est composé de délégués titulaires et de délégués suppléants en nombre égal désignés par les organes délibérants de chaque membre,

Considérant que les communes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, Bréau, Clos Fontaine, Fontains, Fontenailles, La Chapelle Gauthier, La Chapelle Rablais, Grandpuits-Bailly-Carrois, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon et Saint-Ouen-En-Brie, membres de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, ont été intégrées dans le périmètre d'intervention du SM4VB, il convient de désigner les treize délégués titulaires et suppléants,

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Gilles Berton, Délégué suppléant, décédé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Les représentants de la communauté de communes de la Brie Nangissienne élus au syndicat mixte des 4 vallées de la Brie sont les suivants :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Bertrand REMOND	Valery LEGENDRE
Daniel LAPRADE	Arnaud TREBUCHET
Gabriel PLADYS	Patrick CLOGENSON
Bertrand AUBRY	Bernard GIRAULT
Philippe LANOË	Nicolas TESTELIN
Patrick DURAND	Patrick TOURNAY
Farid MEBARKI	Maryline ALGUACIL
Luc DUBOIS	Denis MARTIN
Fernando FRANCA	Jean-Yves RAVENNE
Frédéric BRUNOT	Serge HAMELIN
José CUETO	Sacha RACCAH
Bernard DE VETTER	Sébastien COUPAS
Dominique BLONDELLE	Frédéric BARRAULT

Séance du 30/05/2024

ARTICLE DEUX :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mai 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03 JUIN 2024

ID : 077-247700701-20240530-2024_57_03-DE

Séance du 30/05/2024

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le **03 JUIN 2024**

ID : 077-247700701-20240530-2024_57_03-DE